

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉL  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 29/12/2025

Reçu en préfecture le 29/12/2025

Publié le

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 077-217703057-20251208-D\_161\_2025-DE

JH/MB

OBJET

**Reconduction de  
l'aide municipale aux  
ravalements de  
façades pour l'année  
2026**

N° D\_161\_2025 (Service Urbanisme)

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 décembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 01 décembre deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. DEYDIER, M. JEGO, M. ALBOUY, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme ADANUR représentée par M. Ertan BELEK, Mme MEUNIER représentée par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON.

Absent(e)s : M. DOURET, Mme LACHEMI, Mme DA FONSECA, Mme ZAIDI.

Secrétaire de séance : M. MALONGA.

DATE  
D'AFFICHAGE

09 décembre 2025

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

31

.....

Depuis près de 35 ans, la Ville de Montereau mène une action soutenue en matière de réhabilitation de son centre ancien.

Un fonds municipal d'aides aux ravalements existe depuis le début de cette action et a accompagné la rénovation de nombreuses façades dans l'hyper centre-ville.

Le règlement de « l'Opération façade » a été révisé en 2016 et 2021 et le périmètre modifié en 2020 et 2021 afin d'encourager les propriétaires du centre ancien à réaliser des travaux de ravalement.

Le montant de l'enveloppe allouée à cette opération est fixé à 50 000 € pour l'année 2026.

Il convient de reconduire le dispositif d'aide municipale aux ravalements de façades chaque année par délibération du Conseil Municipal.

Vu l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission en date du 4 décembre 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ :**

- **DE MAINTENIR** le dispositif d'aide municipale aux ravalements de façades pour l'année 2026.

..../...

- **D'INSCRIRE** la dépense correspondante au budget communal en précisant que l'enveloppe allouée à cette opération est fixée à 50 000 € pour l'année 2026.
- **D'AUTORISER** le règlement des subventions accordées dans ce cadre.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



James CHÉRON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "James CHÉRON".